



INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA FQM EN FAVEUR DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET DES POMPIERS VOLONTAIRES AYANT PERDU LEUR PRINCIPAL EMPLOI, QUI REÇOIVENT ENTRE 1 000 ET 2 000 \$ EN RÉMUNÉRATION ET QUI NE PEUVENT PAS RECEVOIR LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a fait parvenir une lettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, leur demandant d'assurer l'admissibilité des élus-es municipaux et des pompiers volontaires au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), qui ont perdu leur emploi principal et qui reçoivent une rémunération entre 1 000 à 2 000 \$ pour leur implication dans leur communauté, ce qui les rend inéligibles à la Prestation canadienne d'urgence.

À titre de rappel, les critères d'admissibilité à la Prestation d'urgence du gouvernement fédéral ont été assouplis hier pour inclure les travailleurs et travailleuses qui gagnent moins de 1 000 \$ par mois.

Vous pouvez consulter la lettre [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Aujourd'hui le 16 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 15 857 cas de personnes infectées au Québec, 1 018 personnes hospitalisées, 209 personnes aux soins intensifs et de 630 décès.

Le premier ministre a tenu à préciser que l'augmentation importante du nombre de décès (+ 143) s'expliquait notamment par des analyses épidémiologiques sur des personnes décédées et un changement de méthode de calcul.

Il a indiqué que plus de 2 000 médecins avaient accepté de prêter main-forte dans les CHSLD.

Concernant les discussions avec le gouvernement fédéral, le premier ministre a indiqué que la demande était pour l'obtention d'employés de l'Armée canadienne qualifiés en santé. Il a indiqué qu'une soixantaine de personnes répondraient à ces critères.

Il a indiqué que les étudiants finissants en soins infirmiers et en santé seraient contactés dès aujourd'hui pour venir en renfort dans les CHSLD.

Il a tenu à rétablir les faits concernant les visites effectuées dans les centres d'hébergement. Contrairement à ce qui a été annoncé, ce n'est pas l'ensemble des résidences pour aînés qui a été visité, mais seulement les CHSLD publics. Les visites se poursuivent.

Enfin, le premier ministre a annoncé qu'un plan de déconfinement est en préparation. Il a indiqué que la réouverture sera faite de façon progressive, en commençant par les entreprises.

COVID-19 - WEBINAIRES

Évolution des plans d'action pour maintenir les services d'eaux – L'essentiel : garder le cap

Le vendredi 17 avril 2020, de 9 h à 10 h, la FQM offre, en partenariat avec Réseau Environnement, ce webinaire qui a pour objectif de faire le point sur les considérations de santé publique et l'application des exigences réglementaires, de préciser les mécanismes permettant l'ajustement et le maintien des mesures en place et d'élaborer les critères pour un éventuel retour au travail des employés externes et des entrepreneurs.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

Un nouveau webinaire pour vous accompagner dans les finances et la gestion des RH

Le lundi 20 avril 2020, de 9 h 30 à 10 h 30, la FQM vous invite à participer à un nouveau webinaire en matière de ressources humaines au temps de la Covid-19. Vous aurez l'occasion d'obtenir de précieux indices sur la gestion des finances en période de COVID-19 et post-COVID-19. Les professionnelles de la gestion du capital humain de la FQM ainsi que leurs partenaires du groupe Mallette seront là pour vous donner l'heure juste. Ce webinaire gratuit s'adresse également aux organismes financés dans le périmètre comptable de la municipalité.

Toujours dans un objectif de soutenir ses membres, nous vous invitons à faire parvenir vos questions à ce sujet au plus tard ce vendredi à l'adresse courriel suivante : slandry@fqm.ca. Lors de ce webinaire, en plus d'examiner la gestion financière, nous partagerons les réponses à vos questions.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail (disponible en tout temps)

Dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19, les acteurs municipaux, notamment les élus-es et les gestionnaires responsables des municipalités, sont amenés à intervenir en mode télétravail. La Fédération québécoise des municipalités souhaite saisir cette occasion pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

Cliquez [ICI](#) pour consulter la capsule vidéo de 75 minutes disponible en tout temps et télécharger les outils pédagogiques qui l'accompagnent.

PROLONGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE AU QUÉBEC JUSQU'AU 24 AVRIL 2020

Hier, le gouvernement du Québec a décrété le renouvellement de l'État sanitaire au Québec jusqu'au 24 avril 2020. L'état d'urgence sanitaire est en vigueur au Québec depuis le 13 mars dernier et a été renouvelé le 20 mars, le 29 mars et le 7 avril.

En vertu de cette loi, le gouvernement peut notamment ordonner la fermeture des établissements d'enseignement ou de tout autre lieu de rassemblement; requérir l'aide de tout ministère ou organisme en mesure d'assister les effectifs déployés; faire les dépenses et conclure les contrats qu'il juge nécessaires; ordonner toute autre mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Rappelons que l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de 10 jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de 10 jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours.

RELOCALISATION TEMPORAIRE DES 73 BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS

Le gouvernement du Québec a annoncé la relocalisation temporaire de ses 73 bureaux de la publicité des droits (BPD) en un lieu unique jusqu'à l'expiration de l'état d'urgence sanitaire. La clientèle est invitée à utiliser en premier lieu les [services en ligne](#) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour acheminer ses réquisitions, lorsque c'est possible. Il est également possible d'envoyer une demande en version papier, par la poste ou par messenger, à l'adresse suivante :

Bureau de la publicité des droits
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-308
Québec (Québec) G1H 6R1

En redirigeant les activités des BPD en ligne ou à une seule adresse postale, tout est mis en place pour éviter une rupture de ce service prioritaire, tout en limitant les risques de propagation de la COVID-19. La continuité des activités de la publicité foncière et des activités immobilières (transactions, hypothèques, etc.) pour toutes les circonscriptions foncières est donc assurée. Toutefois, aucun accès n'est prévu pour la clientèle. La consultation sur place du Registre foncier du Québec en ligne ne sera donc pas possible ni au BPD temporaire ni dans les 73 BPD. La consultation pourra se faire sur le site Web du Registre foncier du Québec en ligne, de 6 h à minuit, tous les jours.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

AIDE D'URGENCE DE 20 M\$ POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a annoncé hier l'ajout d'une aide d'urgence de 20 M\$ afin de répondre aux besoins financiers supplémentaires des organismes communautaires régionaux et nationaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ces sommes, gérées par les centres intégrés et aux centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, seront accordées aux organismes qui offrent des services prioritaires, notamment dans les secteurs de l'alimentation, l'hébergement, l'accompagnement-transport bénévole, et les services communautaires

de santé physique et mentale. Une attention particulière sera accordée aux clientèles les plus vulnérables. Un montant minimal de 700 000 \$ sera réservé à des organismes ou regroupements nationaux.

Pour consulter le communiqué complet, cliquez [ICI](#).

CONFINEMENT ET ITINÉRANCE

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse transmettait hier par communiqué son inquiétude quant aux effets des contraventions émises à des jeunes en situation d'itinérance contrevenants à l'interdiction de se rassembler. La Commission demande aux services de police de tenir compte de la situation particulière de ces personnes qui n'ont pas de domicile ni de lieu pour respecter la consigne du confinement. Elle rappelle que le « profilage discriminatoire demeure interdit même lorsque des mesures d'urgence sanitaire et d'urgence civile sont en place ».

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué que son gouvernement travaillait pour qu'un vaccin soit développé rapidement et pour améliorer la capacité de dépistage de la COVID-19.

Il a rappelé la volonté du gouvernement d'offrir une bonification salariale au personnel œuvrant dans le réseau de la santé, notamment dans les CHSLD et que cet enjeu et la protection des aînés dans les résidences et les centres de soins de longue durée feront l'objet de discussions lors de la rencontre hebdomadaire des premiers ministres aujourd'hui.

Il a indiqué que le ministre de la Sécurité publique avait reçu hier une demande du gouvernement du Québec pour prêter main-forte au personnel des CHSLD. Il a confirmé que son gouvernement travaillait avec le Québec sur un plan d'assistance (Croix-Rouge, Forces armées et bénévoles spécialistes s'étant inscrits auprès de Santé Canada).

Concernant l'approvisionnement de matériel médical, le premier ministre Trudeau a annoncé la conclusion d'ententes avec plusieurs entreprises. Il a annoncé qu'une entente avait été conclue avec une entreprise de Calgary pour la production de millions de gants.

Par ailleurs, le premier ministre a annoncé de nouvelles mesures pour soutenir les entreprises afin qu'elles puissent garder leurs portes ouvertes, ainsi que leurs employés.

Élargissement des critères d'admissibilité au Compte d'urgence pour les entreprises

Le premier ministre a rappelé la mise en place du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et a indiqué que plus de 195 000 prêts avaient été accordés à des PME se chiffrant à 7,5 G\$. Il a annoncé un assouplissement au programme par l'augmentation et la diminution des seuils d'admissibilité. Ainsi, les entreprises qui ont dépensé entre 20 000\$ et 1,5 M\$ en masse salariale totale en 2019 seront

dorénavant admissibles à l'obtention de prêts garantis pour combler leurs besoins en liquidités et autres dépenses immédiates.

Annonce de l'Aide d'urgence du Canada pour les loyers commerciaux

Le premier ministre a annoncé l'introduction pour les entreprises et propriétaires d'immeubles commerciaux qui font face à des difficultés en raison de la pandémie de l'Aide d'urgence du Canada pour les loyers commerciaux. Cette mesure vise à soutenir les entreprises pour le paiement de leurs loyers des mois d'avril, mai et juin. Il a indiqué que la mise en place de cette mesure nécessite la collaboration des provinces responsables de la gestion de tout ce qui a trait aux loyers. Il a assuré que des détails seraient annoncés prochainement.